

N°66/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 décembre 2020

OBJET : Délibération régularisation foncière du Maisseret entre la commune et M.Blanchard Gaillard

Le dix décembre deux mille vingt à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Chauffayer en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie

Convocation en date du : 3 décembre 2020

PRESENTS : ACHIN Richard, BERNARD Aline, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, SROCZYNSKI Charles,

ABSENTS : AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel (procuration à GRAS Julien), GALLAND Daniel (procuration à ACHIN Richard)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reprendre la délibération 47/2018 prise le 16 mai 2018.

En effet, la parcelle ZD 046 créée lors du remembrement du 11 mai 1970 ne peut pas être régularisée dans l'immédiat puisqu'il manque un acte notarié pour la succession ROCHAS Marius/ROCHAS Joseph.

Monsieur le Maire propose les régularisations foncières suivantes à titre d'ECHANGE avec M.Blanchard Gaillard Alain :

Au MAISSERET :

- Terrain ZD 328 (118 m²) cédé par M.Blanchard Gaillard Alain à la commune d'Aubessagne (en jaune sur le plan annexé à la délibération)
- Terrain ZD 327 (12 m²) cédé par M.Blanchard Gaillard Alain à la commune d'Aubessagne (en bleu sur le plan annexé à la délibération)
- Terrain ZD 333 (16 m²) cédé par la commune d'Aubessagne à M.Blanchard Gaillard Alain (en vert sur le plan annexé à la délibération)
- Terrain ZD 331 (251 m²) cédé par M.Blanchard Gaillard Alain à la commune d'Aubessagne

Au COURT :

- Terrain ZD 336 (16m²) cédé par M.Blanchard Gaillard Alain à la commune d'Aubessagne
- Terrain ZD 338 (35m²) cédé par la commune d'Aubessagne à M.Blanchard Gaillard Alain

COMMUNE d'AUBESSAGNE

Quartier derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43- Fax : 04 92 55 27 13

Mail: mairie.aubessagne@orange.fr

Pour l'ensemble des régularisations ci-dessus, la commune s'engage à verser à titre de soulte une somme de 500€ à M. Blanchard Gaillard Alain et à prendre les frais de notaire à sa charge.

La commune s'engage également à régulariser la parcelle ZD 046 dès que le problème de l'acte notarié sera réglé.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de procéder aux différentes régularisations foncières présentées par M. le Maire
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

